

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°004

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2018

L'AN deux mille dix huit, le 17 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENZI Ling.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Jean-François MONINO

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

**OBJET : Signature d'un acte notarié rectificatif relatif à l'acquisition en VEFA
auprès de la société Bouygues immobilier de locaux situé 39 à 43 rue Henri
Barbusse à Aubervilliers en vue de la réalisation de salles de classe**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 8 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° 250 du conseil municipal du 15 décembre 2016 relative à
l'acquisition en VEFA auprès de la Société Bouygues Immobilier de locaux situés 39
à 43 rue Henri Barbusse à Aubervilliers en vue de la réalisation de salles de classe ;

Considérant qu'afin de permettre l'extension du groupe scolaire « Macé-Condorcet»
et la réalisation de quatre salles de classes supplémentaires pour la rentrée scolaire
2019, le conseil municipal a délibéré le 12 décembre 2016 pour autoriser l'acquisition
dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un espace situé au
rez-de-chaussée du projet développé par la Société Bouygues Immobilier au 39 à 43
rue Henri Barbusse ;

Considérant que dans la délibération susmentionnée il était indiqué que cet espace
représentait une surface de 334 m², pour un coût de 2 400 € TTC/m² ;

Considérant que lors de la signature de l'acte notarié le 22 décembre 2017, la
Société Bouygues Immobilier a informé la ville d'une confusion entres les définitions
de surfaces (surface de plancher et surface utile) ;

Considérant que la surface utile du locale n'est pas de 334 m² mais de 326 m² ;

Considérant que ce changement de surface, s'il n'a pas d'impact sur le projet de
réalisation des salles de classes, entraîne cependant une diminution du prix
d'acquisition de 19 200 € TTC et une modification de l'échéancier de paiement ;

Considérant que l'acte d'acquisition en VEFA a été signé le 22 décembre 2017 afin
de permettre le versement de la première échéance sur le budget 2017 ainsi qu'il
avait été voté ;

Considérant qu'il convient de diminuer le coût global d'acquisition et de modifier
l'échéancier de paiement défini initialement ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

DIT que l'acquisition du volume n°2 comprenant un local d'activité scolaire « brut de béton et fluides en attente » d'une surface utile de 326 m² s'effectuera au prix de 782 400 € TTC.

DIT que le paiement interviendra aux échéances suivantes :

*2017 : 30,74 % à la signature de l'acte de vente soit 240 480 € TTC

*2018 : 29,26 % à la mise à disposition des locaux soit 228 960 € TTC

*2019 : 40% à la fin du gros œuvre soit 312 960 € TTC

AUTORISE la Maire à signer avec la Société Bouygues Immobilier l'acte notarié rectificatif à l'acte d'acquisition en VEFA de locaux situés en rez-de-chaussée du bâtiment réalisé au 39 à 43 rue Henri Barbusse à Aubervilliers sur un terrain d'assiette d'une contenance de 5381,10 m² à détacher des parcelles cadastrées section BE numéros 20, 29, 30, 31 et 32 d'une contenance totale de 6 420m².

Reçu en préfecture le : 19/01/18

Publié le : 19/01/18

Certifie exécutoire : 19/01/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

